



Commune de Corsier

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 17 OCTOBRE 2017

Présent(e)s : Mesdames et Messieurs

Killian **SUDAN**, Président

Jérémy **ANSELMETTI**

Dominique **BAUMBERGER**

Claudia **COCHET**

Jean-Noël **DUCREST**

Andréa **EHRETSMANN**

Monique **FERRARI**

Dante **GIACOBINO**

Binh **HUYNH**

Daniel **MUSCIONICO**

Philippe **RENAUD**

Hazel **ROFFLER**

Dominique **RYSER**

Albert **SIROLI**

Stéphane **VIEILLARD**

Denis **WAECHTER**

Eric **ANSELMETTI**, Administrateur

Christiane **FAVRE**, Administratrice

Joëlle **MARTIN WIDMER**, Administratrice

Florence **THIERRIN**, Secrétaire générale

Raphaël **CONTI**, Comptable

Excusé : Monsieur

Charles **VINZIO**

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Assermentation de M. Stéphane Vieillard
3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 19 septembre 2017
4. Communications du bureau du Conseil municipal
5. Communications des administrateurs
6. Rapports des commissions
7. Délibération – approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2016
8. Délibération – approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2017 au 5 octobre 2017
9. Résolution – révision partielle du plan directeur des chemins de randonnée pédestre – plan 2016-01
10. Présentation du budget 2018 par les Administrateurs
11. Nomination des président-e-s et vice-présidents-e-s des locaux de vote pour 2018
12. Décision de l'ACG du 20 septembre 2017 – droit d'opposition des Conseillers municipaux – proposition de vote éventuel d'une résolution d'opposition
13. Propositions des administrateurs
14. Propositions individuelles et questions

M. Killian Sudan, Président, ouvre la séance du Conseil municipal à 19h00 et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

2. Assermentation de M. Stéphane VIEILLARD

M. le Président donne lecture de la formule de serment.

« *Je jure ou je promets solennellement :*

- *D'être fidèle à la République et canton de Genève ;*
- *D'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;*
- *De garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer ».*

Puis il prie M. Stéphane Vieillard de lever la main droite et de dire : « *Je jure ou je promets* »

[Applaudissements de l'assemblée].

M. K. Sudan propose à M. S. Vieillard de devenir membre de la commission des transports, sécurité et mobilité et de la commission de l'agriculture, de l'environnement et du développement durable, en remplacement de M. Alain Rifat.

M. S. Vieillard accepte ces mandats, en tant que membre.

Mme H. Roffler accepte de reprendre la présidence de la commission de l'agriculture, de l'environnement et du développement durable, poste occupé précédemment par M. A. Rifat.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 19 septembre 2017

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 19 septembre 2017 est mis aux voix par M. le Président. Il est approuvé à la majorité par 14 voix et 1 abst. sous réserve de la correction de quelques coquilles.

4. Communications du bureau du Conseil municipal

Suivi des points en suspens

Mme M. Ferrari procède à la mise à jour du tableau.

Il est ajouté deux points à savoir l'intérêt d'un commerçant à exercer son activité à Prés-Grange et l'éventuelle installation d'un éco point à Corsier Port, ce qui nécessitera la reprise de la discussion avec la commune de Collonge-Bellerive.

5. Communications des administrateurs

M. le Président cède la parole à Mme J. Martin Widmer.

Déchets d'amiante – Petit Castel

Mme l'Administratrice s'exprime sur les travaux de désamiantage lors de la démolition du Petit Castel, travaux ayant entraîné des surcoûts dans le dossier de Prés-Grange.

Elle fait part de la réponse de Cerutti architecte SA qui confirme avoir pleinement rempli son mandat, soit le suivi de la bonne exécution des travaux de désamiantage, de démolition et mise en prairie de la parcelle, précisant que le désamiantage a été effectué par l'entreprise Amiante Exit en respectant scrupuleusement le rapport du mandataire BIRD. Les travaux ont fait l'objet d'un suivi par la SUVA.

Au regard de ce qui précède, la responsabilité de Cerutti architectes SA ne peut donc pas être engagée.

M. P. Renaud demande si cela signifie que c'est à la commune de payer.

Mme J. Martin Widmer répond par l'affirmative.

M. le Président passe la parole à Mme C. Favre.

Bornes d'alimentation pour les voitures électriques

Mme l'Administratrice répond à la question de M. D. Waechter concernant les bornes d'alimentation pour les voitures électriques dans le garage de Prés-Grange. Une demande d'installation de ces alimentations avait été faite par M. B. Pictet avec un budget de CHF 50'000.- pour 8 places avec compteur.

Panneaux d'échantillonnage pour les façades de Prés-Grange

Mme C. Favre donne quelques précisions sur les raisons de la repeinte de ces panneaux, dont la vérification de la procédure de réparation suite à la présence de tags. Le procédé a donné toute satisfaction mais il est vrai que d'avoir redonné une couche de peinture a interrompu l'expérience de vérification de la bonne tenue de la peinture dans le temps.

M. J.-N. Ducrest redit son insatisfaction et regrette qu'une surface initiale n'ait pas été laissée à découvert pour que soit visible la désagrégation possible de la peinture au fil des mois.

Mme C. Favre fait état, d'après M. C. Geissbuhler et les architectes, d'une bonne garantie de durabilité de ces façades.

Rapport de la Cour des Comptes

Mme C. Favre informe d'une rencontre avec une délégation de la Cour des Comptes. Le projet de rapport avec les constats et recommandations a été présenté de manière à ce que les Administrateurs puissent faire encore leurs observations ou remarques.

La Conférence de presse devrait avoir lieu le 16 ou 17 novembre 2017.

Il sera nécessaire de considérer ce document non pas comme un document stigmatisant mais comme un document de travail, offrant de nombreuses pistes de réflexion.

Les représentants de la Cour des Comptes sont prêts à venir présenter le résultat de leur travail, et Mme l'Administratrice encourage les Conseillers municipaux à les recevoir.

M. le Président soumet aux voix la proposition d'une rencontre avec les auteurs du rapport de la Cour des Comptes.

Vote : A l'unanimité, les Conseillers municipaux sont intéressés à l'organisation d'une rencontre avec les auteurs de l'audit.

6. Rapports des commissions

Rapport de la commission des transports, sécurité et mobilité, séance du 16 mai 2017

Le rapport est approuvé à la majorité par 14 voix pour et 1 abstention sous réserve de la correction suivante : point 5, p.2 modifier "Pose d'un miroir au carrefour Rte de l'Eglise – Route de Corsier" par "Pose d'un miroir au carrefour Rte de l'Eglise – Chemin du Château".

Rapport de la commission des sports, manifestations, associations et culture, séance du 6 juin 2017

Le rapport est approuvé à la majorité par 14 voix pour et 1 abstention.

7. Délibération – approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2016

Mme C. Favre précise que ces crédits auraient dû être votés en cours d'année. Le service de surveillance des communes a fait savoir qu'il n'était pas possible que ces crédits supplémentaires soient approuvés uniquement par le Conseil d'Etat, c'est pourquoi ils sont mis aux voix.

M. le Président donne lecture de la délibération.

PROPOSITION DES ADMINISTRATEURS RELATIVE A L'APPROBATION DES CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES 2016 ET LES MOYENS DE LES COUVRIR

DELIBERATION

Vu les rapports de la commission des finances des 6, 12 et 26 avril 2017,
Vu les Crédits budgétaires supplémentaires approuvés durant l'année 2016 par le Conseil municipal pour un montant total de CHF 346'327.-

vu les articles 30, al. 1, lettre d et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition des Administrateurs,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité, soit 15 voix pour

1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires, selon la liste annexée pour un montant total de CHF **105'748.47**
2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus, par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges ainsi que par la fortune nette.

8. Délibération – approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2017 au 5 octobre 2017

Mme C. Favre précise qu'il a été ajouté aux crédits budgétaires supplémentaires annoncés en séance du Conseil municipal du 19 septembre les frais de réception et le repas de fin d'année du Conseil municipal.

M. le Président donne lecture de la délibération.

CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES 2017 AU 05 OCTOBRE 2017 ET LES MOYENS DE LES COUVRIR

DELIBERATION

Vu les articles 30, al. 1, lettre d et 74, al. 6 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu les montants des crédits budgétaires supplémentaires 2017 annoncés en séance du Conseil municipal le 19 septembre 2017,

sur proposition des Administrateurs,

le Conseil municipal décide à l'unanimité, soit 15 voix pour

1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires selon la liste arrêtée au 05 octobre 2017 pour un montant de **CHF 27'500.00**
2. Ces dépassements budgétaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges du compte de fonctionnement.

9. Résolution – révision partielle du plan directeur des chemins de randonnée pédestre – plan 2016-01

Mme J. Martin Widmer donne quelques précisions sur ce dossier à savoir la modification de l'itinéraire du chemin de randonnée pédestre et de son balisage sur la commune, le chemin pédestre empruntant le Chemin de la Gentille et se poursuivant sur le Chemin du Séchant (et non plus sur le Chemin des Bûchilles).

La résolution a été préavisée favorablement par le Conseil municipal de Collonge-Bellerive.

M. le Président donne lecture de la résolution.

REVISION PARTIELLE DU PLAN DIRECTEUR DES CHEMINS DE RANDONNEE PEDESTRE – PLAN 2016-01

RESOLUTION

Vu le courrier du Conseiller d'Etat chargé du Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture adressé aux mairies du canton de Genève le 12 juin 2017,

Vu l'enquête publique publiée dans la Feuille d'Avis Officielle le 14 juin 2017 et affiché au pilier public du 14 juin au 13 juillet 2017,

Vu qu'aucune observation n'a été transmise au Département ou à la mairie au terme de l'enquête public,

Vu la synthèse des observations liée à la mise à l'enquête publique, et adressée à la Mairie le 13 septembre 2017 par le Conseiller d'Etat chargé du Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité, soit 15 voix pour

De préavis favorablement la révision partielle du plan directeur des chemins de randonnée pédestre tel que présenté par le Département.

10. Présentation du budget 2018 par les Administrateurs

En préambule, M. C. Favre remercie M. R. Conti pour le gros travail qu'il a fourni pour établir ce projet de budget. Mme l'Administratrice précise que le budget sera transmis à la commission des finances pour être travaillé dans le détail et reviendra en Conseil municipal pour approbation.

Mme l'Administratrice annonce que les estimations reçues à fin septembre de l'administration fiscale cantonale pour l'impôt 2018 concernant les personnes physiques et morales sont de CHF 5'236'595.- soit une différence (baisse de revenu) de CHF 480'260.- par rapport à l'estimation de l'année dernière. Il faut savoir toutefois que les correctifs d'estimation évoluent au fil des mois en fonction de l'avancement du travail de taxation de l'administration fiscale. Le budget est déficitaire, que l'on prenne ou non les charges et les revenus des immeubles de Prés-Grange. Il a été décidé de prendre en compte 5 mois de loyers, ce qui facilitera un retour à l'équilibre puisqu'il faudra présenter un plan de retour à l'équilibre si le budget est déficitaire.

Mme l'Administratrice précise que les communes peuvent présenter un budget déficitaire si trois conditions sont réunies :

- L'excédent de charges doit être inférieur ou égal aux amortissements
- L'excédent de charges doit être couvert par un capital propre
- L'obligation de présenter un plan financier démontrant un retour à l'équilibre budgétaire dans un délai de 4 ans

Mme C. Favre passe en revue le budget de fonctionnement 2018, rubrique par rubrique. Le document est commenté et les écarts en plus ou en moins par rapport au budget 2017 sont mentionnés.

Le budget, avec l'intégration du revenu de Prés-Grange, présente une perte de CHF 288'610.-

Questions et remarques :

M. A. Sirolli s'exprime sur le plan financier d'Argecil, notamment sur l'évaluation de la valeur du terrain.

Mme C. Favre rappelle que le plan financier est en cours de vérification.

En outre, M. A. Sirolli rappelle que le Conseil municipal ne s'est pas prononcé sur l'affectation des 4 immeubles.

Mme l'Administratrice explique que l'estimation du revenu de Prés-Grange se base sur ce qui a déjà été voté sachant que la demande d'autorisation de construire déposée fait mention de locations.

Pour répondre à M. D. Waechter, M. R. Conti précise que le budget 2018 sera soumis à approbation en novembre 2017 sous les règles MCH2.

11. Nomination des président-e-s et vice-président-e-s des locaux de vote pour 2018

Chaque année, le service des votations-élections demandent aux Maires / Administrateurs des communes du canton de procéder à la désignation des président(e)s et vice-président(e)s des locaux de vote pour l'année à venir.

Les dates des votations en 2018 sont le 4 mars 2018, le 15 avril 2018, le 6 mai 2018, le 10 juin 2018, le 23 septembre 2018, le 14 octobre 2018 et le 25 novembre 2018.

Les personnes suivantes se présentent et sont désignées sous les applaudissements de l'assemblée.

M. Denis WAECHTER, Président

M. Dominique RYSER, suppléant du Président

Mme Hazel ROFFLER, Vice-Présidente

Mme Monique FERRARI, suppléante de la Vice-Présidente

12. Décision de l'ACG du 20 septembre 2017 – droit d'opposition des Conseillers municipaux – proposition de vote éventuel d'une résolution d'opposition

Mme J. Martin Widmer précise que lors de la séance du 20 septembre 2017, l'Assemblée générale de l'ACG s'est prononcée à une courte majorité en faveur d'une subvention de CHF 330'000.- prélevée sur le fonds intercommunal.

Or, l'objet divise les communes ; le fonds intercommunal finançant en règle générale des projets culturels ou sportifs.

Les Délibératifs ont jusqu'au 13 novembre pour annuler le versement de la subvention demandée par Onex et Vernier. C'est pourquoi ils doivent faire voter une résolution dans ce sens.

M. le Président donne lecture de la résolution.

Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la subvention de CHF 330'000.-- prélevée sur le budget d'investissement du Fonds intercommunal pour la construction d'une passerelle dédiée à la mobilité douce sur le Rhône soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux

RESOLUTION

Considérant :

- Le préavis négatif, du Comité de l'ACG, décision prise à l'unanimité lors de sa séance du 4 septembre 2017 à la participation financière du Fonds Intercommunal à la construction d'une passerelle sur le Rhône reliant les Evaux (Onex) à la presqu'île d'Aïre (Vernier) ;
- Le risque de créer un précédent quant au financement d'infrastructures de transport par le Fonds Intercommunal ;
- La participation financière cantonale à la construction de cette passerelle sur le Rhône dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'agglomération de deuxième génération, mentionnant la subvention à des infrastructures de transport ;

Vu la décision de l'Assemblée Générale de l'Association des Communes Genevoises du 20 septembre 2017, d'accorder la subvention de CHF 330'000.- prélevée sur le budget d'investissement du Fonds Intercommunal pour la construction d'une passerelle dédiée à la

mobilité douce sur le Rhône

conformément à l'art. 79 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

le Conseil Municipal décide à 14 voix pour et 1 abstention

de s'opposer à la décision de l'Assemblée Générale de l'Association des Communes Genevoises du 20 septembre 2017, relative à la subvention de CHF 330'000.- prélevée sur le budget d'investissement du Fonds Intercommunal pour la construction d'une passerelle dédiée à la mobilité douce sur le Rhône

13. Propositions des administrateurs

M. le Président du Conseil municipal félicite M. E. Anselmetti pour son élection au premier tour en tant que Maire de la commune de Corsier, sous réserve du délai d'opposition et de l'assermentation.

[Applaudissements de l'assemblée]

14. Propositions individuelles et questions

Concours de photos

M. D. Waechter donne le résultat du concours de photos, organisé par le secrétariat de la Mairie, qui s'est tenu lors du voyage du Conseil municipal 2017.

Le jury, composé de Mmes S. Anderegg, C. Boldrini, F. Lussion, N. Rendu, F. Thierrin et de MM. R. Conti, F. Jaccard, G. Vouters ont sélectionné la photo la plus drôle (équipe C. Cochet et J. Martin Widmer), la plus belle prise (équipe D. Muscionico et C. Vinzio), la photo la plus insolite (équipe E. Anselmetti et J.-N. Ducrest) et la photo la plus romantique (équipe E. Anselmetti et J.-N. Ducrest).

Les Conseillers municipaux remercient les membres du jury.

[Applaudissements de l'assemblée]

Déplacements des feux de signalisation au carrefour Rte de Thonon – Rte de Bellebouche

Mme H. Roffler demande si les feux seront déplacés lors des travaux en cours sur la Route de Thonon (changement de l'enrobé bitumineux).

Mme J. Martin Widmer fait part d'une réponse négative de M. G. Widmer de la DGM. Il n'est pas question de modifier l'emplacement des feux.

Prés-Grange

M. P. Renaud rappelle qu'il avait été convenu que le Conseil municipal serait régulièrement informé de la situation financière et de l'état d'avancement du chantier, ainsi que de la question concernant le choix de la régie.

M. P. Renaud poursuit son intervention en citant la demande de construire 107969/3, déposée le 25 septembre 2017, qui porte sur un changement d'affectation de locaux au rez-de-chaussée et sous-sol.

Le texte du mandataire qui accompagne la requête est très bien fait. La demande de dérogation est réalisée selon l'art. 26 de la LAT.

M. P. Renaud invite à rester attentif à la révision du Plan directeur cantonal 2030, plus particulièrement à l'assortiment et au train de mesures qui accompagnent les modifications de zone, notamment la fiche A03 qui s'intitule « Etendre la densification de la zone villas par modification de zone ».

M. P. Renaud poursuit son intervention en revenant sur le problème récurrent des hauteurs de 2m85 pour les locaux commerciaux et sur le type d'affectation. En cas de l'installation d'une crèche, il conviendra d'être vigilant sur les coûts d'installation et d'exploitation.

Mme C. Favre reviendra sur tous ces points lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Plan directeur communal

M. P. Renaud demande des nouvelles sur la révision du plan directeur communal.

Mme C. Favre a considéré qu'il fallait attendre l'élection du Maire pour aller de l'avant dans ce dossier, ce qui n'exclut pas de faire le point avec la commission.

Séance toutes commissions confondues

Mme A. Ehretsmann demande que soit fixée une séance toutes commissions confondues pour traiter de la problématique liée à l'augmentation du nombre des élèves (extension de l'école, bâtiment multifonctions, etc.).

Pour M. E. Anselmetti, il est urgent de trouver une solution.

- La séance est fixée au mercredi 22 novembre 2017 à 19h00.

Commission des finances

Les prochaines séances de la commission des finances sont fixées au jeudi 2 novembre, au jeudi 9 novembre et au lundi 13 novembre 2017 à 19h00.

Commission des sports, manifestations, associations et culture

La prochaine séance de la commission des sports, manifestations, associations et culture est fixée au lundi 20 novembre 2017.

Loi sur l'administration des communes (LAC)

M. K. Sudan informe que le lien de la LAC et de son règlement d'application sera mis sur CMNET.

Revue genevoise

Les Conseillers municipaux sont invités à assister au spectacle le 15 novembre 2017.

Prés-Granges

M. D. Giacobino demande l'organisation d'une visite du chantier de Prés-Grange pour les Conseillers municipaux intéressés.

Mme C. Favre annonce que cela est prévu dans le courant du mois de novembre.

Plus personne ne demandant la parole, M. Killian SUDAN, Président, remercie les membres du Conseil municipal de leur participation et lève la séance à 20h40.

Killian SUDAN
Président du Conseil municipal

Florence THIERRIN
Secrétaire générale

Monique FERRARI
Secrétaire du bureau du Conseil municipal